

Stéphane Richard : « Orange est à vos côtés pour l'accélération de la couverture mobile en montagne »

Diplômé de l'École nationale d'administration (ENA) et de l'École des hautes études commerciales (HEC), Stéphane Richard est président-directeur général d'Orange depuis le 1^{er} mars 2011, après avoir rejoint le Groupe en septembre 2009.

Ayant occupé différentes fonctions de direction au sein d'entreprises privées entre 1992 et 2007, il a également été directeur de cabinet au ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi entre 2007 et 2009.



MÉDIATHÈQUE ORANGE

L'adoption de l'Acte II de la loi montagne et l'accord du 14 janvier signé entre l'État, l'Arcep et les opérateurs de téléphonie ont donné un coup d'accélérateur à la couverture mobile des territoires de montagne.

Le PDG du Groupe Orange, Stéphane Richard, revient sur cet accord historique et sa mise en œuvre dans les territoires de montagne, qui passe par le maillage du réseau des délégués régionaux du Groupe et sur les autres objectifs dans le domaine de la THD et du service universel numérique.

PLM : L'accord du 14 janvier 2018 signé entre l'État, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et les opérateurs de téléphonie mobile vise à accélérer la couverture mobile des territoires. Qu'est-ce qu'Orange propose pour améliorer la couverture du territoire ?

Stéphane Richard : Nous avons entendu les attentes de nos concitoyens et comprenons leur impatience. L'accord des quatre opérateurs avec le gouvernement est

historique : trois milliards d'euros supplémentaires vont être investis dans les cinq années à venir, dont 800 millions d'euros d'investissement pour Orange.

Aujourd'hui, l'usage quotidien du mobile est devenu incontournable. Les communes du programme « zones blanches centres-bourgs » bénéficieront toutes de la 4G d'ici la fin 2022 et les trois-quarts d'entre elles dès la fin 2020.

Par ailleurs, Orange, l'ensemble des opérateurs et les associations d'élus participent au dispositif d'une couverture ciblée qui va permettre de couvrir des zones jamais prises en compte auparavant.

Les axes de transport font partie aussi de nos priorités. 55 000 km de routes et d'autoroutes seront couverts dès la fin 2020. Concernant le réseau ferré, non seulement les lignes TGV seront couvertes mais également les 23 000 km de lignes régionales. Sur le fixe, Orange est la locomotive du plan Très haut débit (THD) et, à ce jour, a déployé 70 % du réseau FTTH (la fibre op-

tique) sur les zones très denses et moyennement denses. Dans les zones peu denses, nous accompagnons les collectivités à travers les réseaux d'initiative publique (RIP), en Auvergne ou en Ariège, par exemple.

Outre la fibre, nous nous appuyons aussi sur le mix technologique, à savoir la montée en débit, la 4G fixe et les solutions satellitaires.

PLM : Quel rôle jouent aujourd'hui les structures de proximité de votre Groupe et quel rôle souhaitez-vous leur voir jouer à l'avenir, dans le cadre notamment de ce déploiement ?

S.R. : Nos délégués régionaux sont à la disposition des élus, ainsi que toutes nos équipes Orange en local, afin de mettre en œuvre ce déploiement. S'agissant plus spécifiquement de la mise en œuvre du guichet inclus dans l'accord pour accélérer la couverture mobile des territoires, nous sommes convaincus que les collectivités territoriales sont les plus légitimes pour identifier les zones à couvrir. C'est pourquoi nous avons soutenu la proposition des pouvoirs publics d'instituer des comités locaux à l'échelle du département ; notre maillage au plus près des territoires nous permettra d'être présents dans chacun de ces comités locaux.

PLM : L'ANEM est souvent interpellée sur la question de l'entretien du réseau de téléphonie fixe sur les territoires de montagne. Quelle est votre stratégie en la matière ?

S.R. : En tant qu'opérateur en charge du service universel, nous sommes attachés et engagés à assurer auprès de nos clients, et

